

1. Objectifs

- Le Service des loisirs désire offrir la possibilité à des Amabliennes et Amabliens, d'une même rue ou voisinage, de s'organiser une fête populaire dans leur milieu de vie ;
- Créer chez les Amabliennes et Amabliens un sentiment d'appartenance à leur quartier ;
- Favoriser des liens entre résidents d'une même rue ;
- Identifier et soutenir de nouveaux organisateurs bénévoles dans la Ville.

2. Fonctionnement

Deux (2) résidents ou plus d'une même rue (formant un comité organisateur) formulent leur demande d'assistance (formulaire) au Service des loisirs avant le 27 mai 2022.

3. Critères d'admissibilité

- 3.1. Retourner le présent formulaire au Service des loisirs au infoloisirs@st-amable.gc.ca avant le 27 mai 2022.
- 3.2. La fête de rue ou de voisinage doit se dérouler le 4 juin, entre 10 h et 23 h, s'adresser en priorité aux résidents de la rue et être sans but lucratif.
- 3.3. Le lieu central de la fête sera un espace vert (parc), lorsque possible.
- 3.4. Les demandeurs doivent être âgés de plus de 18 ans.

4. Assistance technique possible

4.1. La Ville de Saint-Amable dispose de barricades en quantité limitée. Nous avons comme objectif d'offrir un minimum de matériel pour chacune des fêtes soit deux barricades, 6 cônes ainsi que des cartons d'invitation.

Note : Aucune assistance financière ne sera disponible auprès de la Ville de Saint-Amable.



- 5. Règlement lors du déroulement de la fête de rue ou de voisinage
 - 5.1 En cas de mauvaise température, la fête peut être reportée au lendemain selon le désir du comité organisateur de la rue. Il sera impossible de réserver des locaux municipaux comme alternative en cas de pluie.

5.2 Il sera interdit:

- De faire un feu de joie;
- D'utiliser des pièces pyrotechniques (feux d'artifice);
- De vendre de la boisson alcoolisée et des articles promotionnels à titre de levée de fonds;
- De faire un BBQ dans la rue;
- D'installé des jeux gonflable dans la rue ;
- De fermer complètement une rue et ceci afin de permettre à un véhicule d'urgence de circuler sans problème.
- 5.3 Le respect des règlements municipaux sera de mise, notamment :
 - La fin des activités à 23 h;
 - Le respect de la propriété d'autrui.
- 5.4 Créer à travers la fête des activités permettant de connaître le maximum de voisins présents

450 649-3555 - ville@st-amable.qc.ca



1.	Identification des demandeur	<u>s</u>				
	Nom de la rue ou du parc :					
	Nom du demandeur no. 1	Adresse	Téléphone	Courriel		
	Nom du demandeur no. 2	Adresse	Téléphone	Courriel		
2.	Description des activités de la fête des voisins ou de voisinage					
3.	Horaire					
4.	. <u>Site de la fête</u>					
	Le lieu central de la fête (entre quelle et quelle adresse civique) :					
	Les principales rues concernées par la fête :					
5.	s. <u>Assistance technique demandée</u>					
	2 barricades Adresse de livraison des barricades :6 cônes					
Matériel fournis						
-15 ballons, 15 cartons d'invitations, 1 ensemble cadeau de la Ville						
5.	Vous avez trouvé l'information à quel endroit :					
7.	Signature du demandeur					
	Signature :		Date :			



RÉSERVÉ AU SERVICE DES LOISIRS

Demande reçue le :	Par:	
		5.
Autorisé par :		Date: